COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 03 / 2026 - 2027, concernant l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal N° 03 / 2026 - 2027 relatif au sujet ci-dessus.

Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 30 septembre dernier. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les explications et les réponses précises qui nous ont été fournies.

Notre commission constate tout d'abord que les limites financières fixées par cette autorisation sont identiques à celles en vigueur lors de la législature précédente (2021-2026), garantissant ainsi la continuité du cadre budgétaire applicable à ce type de dépenses.

Par ailleurs, la Municipalité nous a indiqué qu'au cours de la législature écoulée, aucune dépense de nature imprévisible et exceptionnelle hors budget nécessitant l'application de cette autorisation générale ne s'est présentée. Le budget communal a été utilisé pour les cas de petits dépassements.

Nous saluons le fait que notre commission continuera d'être informée pour toute dépense de cette nature dépassant le montant de CHF 50'000. Ce mécanisme de contrôle garantit la transparence de la gestion communale et permet à la commission d'exercer pleinement sa mission de surveillance des finances publiques, tout en préservant la réactivité nécessaire à la Municipalité pour faire face à des situations urgentes.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil d'accepter le préavis No. 03 / 2026 - 2031 tel que présenté.

Pour la Commission des Finances,

Inga Feller-Devaud	André Jaquet	Morgane Jonville-Kundert	Michel Peiris	Sara Regadas

Vich, le 8 octobre 2026